

FRANCE

## Marine Le Pen jugée à partir du 30 septembre



© AFP

Marine Le Pen et 26 autres personnes ainsi que le Rassemblement national (RN) en tant que personne morale sont soupçonnés d'avoir mis en place entre 2004 et 2016 un système de rémunération par l'Union européenne des assistants d'eurodéputés qui travaillaient en réalité pour le parti. Ils seront jugés à partir du 30 septembre.

Marine Le Pen, qui a toujours contesté ces accusations, sera jugée pour détournement de fonds publics et complicité. Le tribunal décidera le 3 juillet, après l'avis d'experts, si Jean-Marie Le Pen, 95 ans, est en état de préparer sa défense et d'assister au procès. Le fondateur du Front national est, comme sa fille, poursuivi pour détournement de fonds publics et complicité. Au total, ce sont onze personnes ayant été élues eurodéputés sur des listes Front national (rebaptisé

RN depuis), douze autres ayant été leurs assistants parlementaires, ainsi que quatre collaborateurs du parti qui doivent être jugés. L'enquête a débuté en mars 2015, lorsque le Parlement européen a annoncé avoir saisi l'office anti-fraude de l'UE d'éventuelles irrégularités commises par le Front national concernant des salaires versés à des assistants parlementaires. Marine Le Pen a été mise en examen en juin 2017 pour « abus de confiance » et « complicité », des poursuites requalifiées plus tard en « détournement de fonds publics ». Les magistrats soupçonnent le RN d'avoir « de manière concertée et délibérée » mis en place un « système de détournement » des enveloppes allouées par l'Union européenne à chaque député personnes ayant été élues eurodéputés sur des listes Front national (rebaptisé

UNION EUROPÉENNE

## La Commission cherche à avancer vers un diplôme européen

La Commission européenne a proposé mercredi aux Etats membres une série de critères, développés avec le secteur de l'enseignement supérieur, afin d'avancer vers des diplômes européens à part entière. Les pays qui le souhaitent pourraient opter pour une étape préparatoire sous forme d'un label européen. Ce label serait accordé à des programmes de diplômes transnationaux répondant aux critères européens proposés : les étudiants reçoivent un « certificat » labellisé européen en même temps que leur diplôme de formation.

Le diplôme européen, lui, serait basé sur les critères communs et ancré dans les législations nationales. Il serait délivré soit conjointement par plusieurs universités de différents pays, soit éventuellement par une entité juridique européenne créée par ces universités : les étudiants recevraient un « diplôme européen » automatiquement

reconnu. Un diplôme européen profiterait aux étudiants et à la communauté enseignante en stimulant la mobilité au sein de l'UE et en renforçant les compétences transversales des étudiants, souligne la

Commission. Il contribuerait à répondre à la demande du marché du travail et à rendre les diplômés plus attractifs pour les futurs employeurs, tout en attirant des étudiants du monde entier et en stimulant la compétitivité européenne, souligne-t-elle.

Le projet de diplôme européen fait déjà l'objet de six projets pilotes Erasmus+ auxquels participent plus de 140 établissements d'enseignement supérieur de toute l'Union européenne. En 2025, la Commission prévoit d'autres projets pour fournir des incitants financiers aux Etats membres et aux parties prenantes qui s'engagent sur la voie du diplôme européen. Elle formule aussi aux Etats membres des recommandations pour s'assurer de la qualité et de la reconnaissance mutuelle. Ce paquet devra encore être discuté avec les ministres européens et les principales parties prenantes de l'enseignement supérieur dans les mois à venir. « La Commission invite le Conseil, les Etats membres, les universités, les étudiants et les partenaires économiques et sociaux à travailler ensemble pour faire du diplôme européen une réalité. » BELGA

L'IA au quotidien

4/5



L'intelligence artificielle pénètre progressivement dans notre quotidien. Durant toute cette semaine, « Le Soir » entreprend de la suivre dans notre environnement immédiat, le monde du travail, les soins de santé, la voiture, la culture ou encore l'enseignement. Demain, l'IA et la culture.

ENSEIGNEMENT

# Comment ChatGPT va révo

Il y a les enseignants qui préfèrent nier l'existence de l'IA générative, et d'autres qui se font une joie de l'intégrer dans leurs cours. Les étudiants, eux, n'attendent pas pour saisir la balle au bond. En Belgique francophone, le mot d'ordre est le même dans toutes les universités : il faut encadrer l'outil, sans le bannir des amphis.

CHARLOTTE HUTIN

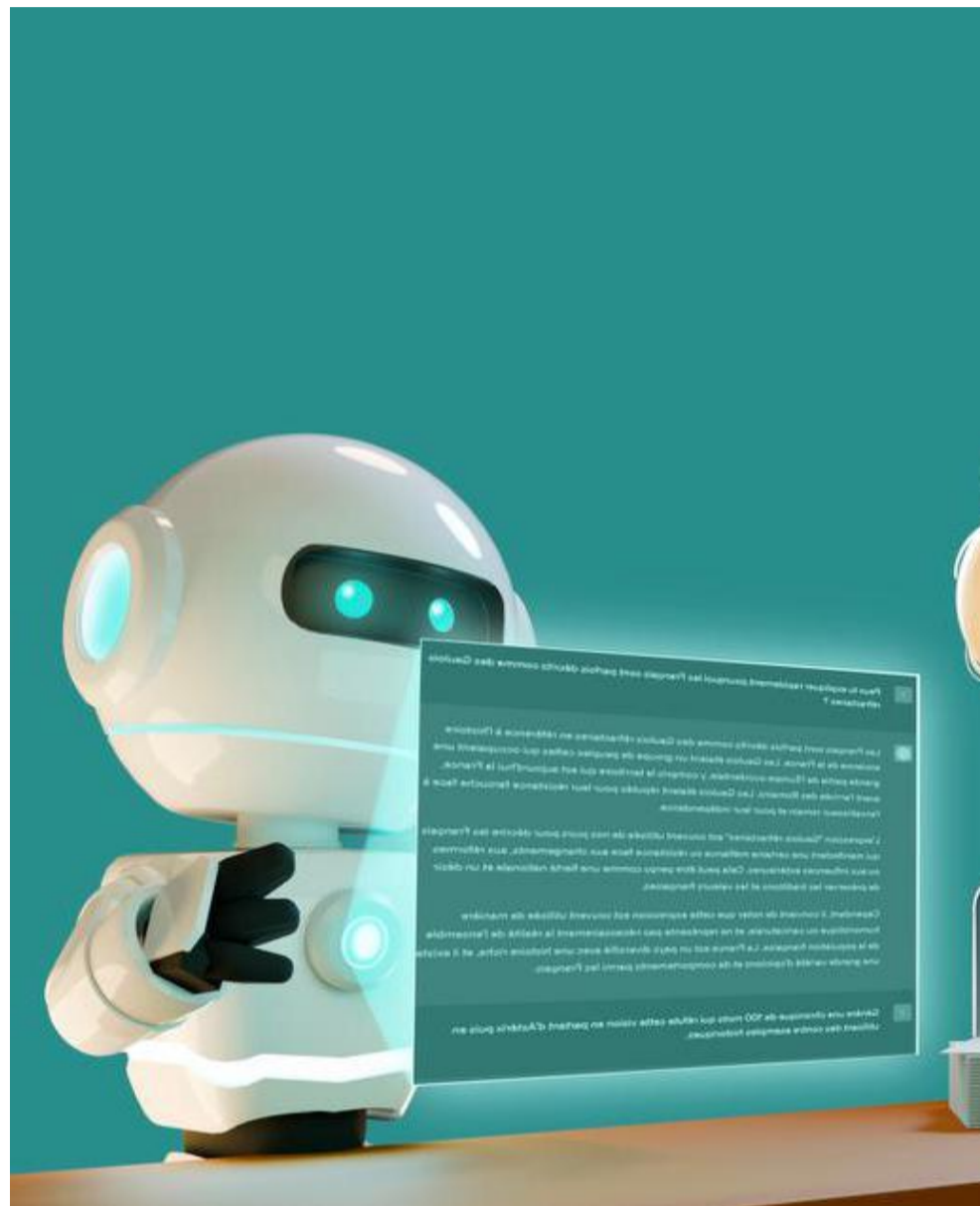
Bonjour ChatGPT, je suis professeur de physique en bachelier. Peux-tu me générer un exercice sur l'optique ondulatoire ? » A l'université de Namur, Michaël Lobet a face à lui plus de 300 étudiants. Une cohorte considérable avec laquelle il est difficile de proposer un accompagnement personnalisé. « Je n'aime pas ça du tout. Pour moi, l'enseignement c'est du *one to one*. » Pour stimuler l'intérêt des étudiants, le robot conversationnel l'accompagne lors des cours magistraux. « Je montre aux étudiants comment générer des exercices, en utilisant le bon prompt, la requête à formuler à l'outil. On demande ensuite à la machine de résoudre l'énoncé. Parfois il donne le bon résultat, parfois pas. On décode ensemble pourquoi il s'est trompé, on vérifie les sources. » Cerise sur le gâteau : l'une des questions générées par ChatGPT sera intégrée à l'examen de juin.

Alors que certains enseignants ont rapidement adopté l'intelligence artificielle générative dans leurs cours, d'autres expriment des inquiétudes quant à la possibilité d'être supplantés par cette « Madame Je-sais-tout ». « Il y a évidemment un appel à la paresse intellectuelle », concède Dominique Verpoorten, professeur de pédagogie (ULiège). « ChatGPT brutalise les conditions ordinaires de l'université. L'outil crache des données, des réponses dans un temps immédiat alors que l'université a toujours été dans un temps long. »

Après le covid, ChatGPT

Lorsque la firme américaine OpenAI commercialise son robot conversationnel ChatGPT en novembre 2022, les universités et les hautes écoles se remettent à peine du bouleversement généré par la crise sanitaire. Entre les Moocs, le covid et ChatGPT, les enseignants encaissent. Or, ils ne sont pas nécessairement formés à l'IA. « La première question qui a émergé est évidemment celle de la tricherie », confirme Bruno de Lièvre, professeur et conseiller au recteur en stratégies numériques (UMons). « Au départ, il y avait des levées de boucliers, avant d'admettre qu'il était impossible de tout contrôler. »

Dès le mois de janvier 2023 pourtant, des écoles interdisent formellement l'utilisation de ChatGPT et C°. C'est notamment le cas de Sciences Po Paris. Chez nous, pas de grande déclaration. « Dans ces surgissements de nouvelles technologies, il faut éviter ce que les sociologues anglais appellent la panique morale », soutient Dominique Verpoorten. « La panique morale a deux formes d'expression : ne rien changer du tout à sa pratique ou vouloir tout changer. Entre les deux, il y a la responsabilité morale qui consiste à s'interroger sur les tenants et les abou-



tissants d'une nouvelle technologie. »

Chaque université et haute école a pris le temps de constituer un groupe de travail et d'élaborer les premières lignes directrices en matière d'utilisation de l'IA par les étudiants. Aucune université ou haute école n'interdit son utilisation : elle est même souhaitée, de façon responsable et critique, et dépend des objectifs d'apprentissage visés par le cours. A l'UCLouvain par exemple, une note à l'intention des étudiants stipule que l'enseignant doit lui-même indiquer si l'utilisation d'IA génératives dans le cadre de son cours est autorisée ou (partiellement) interdite. Il revient à l'étudiant d'indiquer « systématiquement toutes les parties ayant fait l'objet d'une utilisation des IA », et dans quels contextes. L'ULiège va un cran plus loin avec une charte détaillant les usages proscrits et les usages permis. Aux étudiants de la signer et de la respecter. Les usages proscrits sont alors passibles de sanctions.

Une course sans fin

Encore faut-il détecter ces « usages proscrits ». Pour Antonin Descampe, professeur à l'école de journalisme de Louvain, il ne faut pas être naïf face à l'utilisation que font les étudiants de l'intelligence artificielle. « L'an dernier, j'ai corrigé pas mal de travaux pour lesquels il était assez flagrant que l'étudiant avait eu un recours à ChatGPT. Il y a peut-être des choses qu'on a laissées passer, on ne le saura jamais. D'où la nécessité de communiquer activement sur l'IA et de former les étudiants. » Pour autant, aucun raz de marée de tricherie à déplorer dans les universités.

Dès l'apparition de ChatGPT, des outils ont émergé afin de détecter l'utilisation de l'IA générative dans les travaux

écrits. Dans une étude publiée en juillet 2023, des chercheurs de Stanford ont comparé l'efficacité de sept détecteurs d'IA générative. Le taux de faux positifs (lorsque le détecteur classe des productions humaines comme étant générées par l'IA) varie considérablement. Il est plus élevé pour les productions réalisées par des locuteurs non natifs. « Aujourd'hui, il existe des détecteurs bien plus efficaces comme Compilatio qui obtient 0 % de faux positifs avec une précision de 75 % », indique Michaël Lobet. « C'est plutôt un outil de mesure, il n'est pas purement répressif. Car, à l'inverse, il y a des IA qui promettent d'être indétectables. On est face à un véritable *business model*, avec des détecteurs de plus en plus efficaces et des IA de moins en moins détectables. »

Des élèves scrutés

Nombreux sont les enseignants persuadés d'être en mesure de détecter une production réalisée par l'IA. « Ça se voit très fort », assure Benoît Frenay, professeur à la faculté d'informatique de l'UNamur. « Un peu comme un mauvais étudiant qui essaye de s'inventer un style. Il y a des éléments qui ne figurent même pas dans l'énoncé, l'IA essaye de combler. » Les textes produits par cet « étudiant baratinneur » sont exempts de fautes d'orthographe. Fait rare pour des étudiants de première année, note Elise Degrave. « Cette année, j'ai piégé mon équipe », raconte la professeure de droit (UNamur). « Je leur ai demandé de corriger un examen réalisé par ChatGPT et il a obtenu la note de 5/15. Les assistants n'ont pas remarqué que ça avait été produit pas un robot, mais le résultat était très mauvais. » En cas de suspicions, les enseignants se réservent le droit d'organiser une épreuve supplémentaire ou de demander à l'étudiant de justifier sa production.

Paradoxalement, les établissements s'accordent sur la nécessité de revoir les formes d'évaluation. Va-t-on assister à la fin des productions rédigées à domicile ? Pour Yves Deville, professeur à l'UCLouvain et expert en intelli-

PODCAST



Ce que l'IA peut changer en matière d'enseignement  
Un podcast à écouter sur [www.lesoir.be](http://www.lesoir.be)